



Retraite des fonctionnaires Travailler plus longtemps Et gagner moins

Si une augmentation des cotisations, n'est pas une baisse de salaire,
Monsieur le Ministre, il faut retourner sur les bancs de l'école !

Le gouvernement vient enfin de dévoiler sa contre réforme des retraites.

Non seulement l'âge légal de départ en retraite sera relevé mais le taux de cotisation des fonctionnaires étant plus faible que dans le privé (7,85 % contre 10,65%), sera augmenté. Sur ce point, c'est donc l'alignement sur le privé.

A SUD-Santé Solidaires, nous avons depuis longtemps pris la calculatrice et nous vous livrons nos résultats :

1 – Taux de cotisation :

Dans le secteur privé, les taux de cotisations sont différents selon que le salarié soit cadre ou non cadre et qu'il cotise ou non à la caisse de retraite complémentaire AGIRC. Le taux moyen des cotisations dans le privé s'élève environ à 10,65 %.

Dans le public le taux de cotisation est uniformément de 7,85 % sauf en ce qui concerne certaines primes soumises à cotisation.

Augmentation future du taux de cotisation pour les fonctionnaires qui sera étalée sur plusieurs années mais cela ne change rien, il s'agit bien de travailler plus pour gagner moins:

$$10,65 \% - 7,85 \% = 2,80\%$$

–Valeur actuelle du point d'indice : depuis le 1/10/2009 : 4, 607254 €

Pertes financières dues à l'augmentation des cotisations quelques exemples

- * Indice 326 salaire brut 1 501,96 la perte de salaire mensuelle sera de 42,05 €
- * Indice 392 salaire brut 1 806,04 la perte de salaire mensuelle sera de 50,57 €
- * Indice 416 salaire brut 1 916,61 la perte de salaire mensuelle sera de 53,66 €
- * Indice 443 salaire brut 2 041,01 la perte de salaire mensuelle sera de 57,19 €
- * Indice 491 salaire brut 2 262,16 la perte de salaire mensuelle sera de 63,34 €
- * Indice 534 salaire brut 2 460,27 la perte de salaire mensuelle sera de 68,79 €
- * Indice 626 salaire brut 3 031,57 la perte de salaire mensuelle sera de 84,96 €

2-L'âge légal de départ à la retraite est augmenté de 2 ans

*Pour tous ceux qui sont en catégorie active (aides soignants, infirmières, kinés... qui choisiront de rester en catégorie B...) l'âge de départ légal passe de 55 ans à 57 ans et cela sera étalé jusqu'à 2018.

*Pour les infirmière, kinés...qui choisiront de passer en catégorie A et pour les I.A.D.E., I.B.O.D.E., cadres... l'âge légal de départ de départ à la retraite sera de 60 ans

*Pour les futurs diplômés infirmiers l'âge légal de départ à la retraite sera de 62 ans.

Il y aura donc 3 ages différents de départ à la retraite pour les infirmières, kinés...

*Pour tous les autres (ouvriers, administratifs, tech labo....) qui partaient à 60 ans l'âge légal passe à 62 ans.

3- Suppression pour les mères de 3 enfants et plus, de la possibilité de partir en retraite après 15 ans de services effectifs :

Là encore, ce sont les femmes qui vont trinquer ! petites retraites, carrières incomplètes et aujourd'hui plus de retraite du tout pour les femmes qui veulent élever leurs enfants !

4- allongement de la durée de cotisation :

Après la suppression de la retraite à 55 ans pour les infirmières en échange d'une revalorisation en trompe l'œil (augmentation des cotisations !) le gouvernement va allonger les durées de cotisation : il faudra 41 ans de cotisation en 2012 et 41,5 ans en 2020 pour une retraite à taux plein, sinon c'est la double peine : la décote !

L'âge de la décote évolue de 2 ans lui aussi. Il passe de 65 ans à 67 ans. Il faut en effet savoir que chaque année de cotisation manquante c'est 5% de retraite en moins et cela peut aller jusqu'à -25%.

C'est encore un mauvais coup vis-à-vis des femmes qui ont en moyenne des retraites inférieures de 30 % à celles des hommes !!

Pire encore, les bonifications de 1 an tous les 10 ans pour travaux pénibles disparaissent pour les IDE (le boulot n'est plus pénible !) soit à l'évidence, une retraite dérisoire pour ceux et celles qui n'auront pas de carrière complète !

Pour toutes ces raisons, nous devons refuser massivement ce projet de loi anti-social qui ne règlera pas les niveaux de pensions.

Tous ensemble nous devons être dans la rue le :

**Jeudi 24 juin 2010
Manifestation
Départ à 14 H
de République vers Bastille et Nation**